

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



N°2018/25

Chapitre 1.7 Actes spéciaux et divers

Objet : Vente de matériels

L'an deux mille dix-sept, le 28 mars, à 10h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 28 mars 2018

Date de convocation :
1^{er} mars 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents
Vote(s) pour 19
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
M. Jean CONREAUX

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL**, Président, **M. Marc VIOSSAT**, Vice-Président, **Mme Agnes PIGNATEL**, Vice-Présidente, **M. Jean Pierre GANDOIS**, Vice-Président, **M. Jean CONREAUX**, Secrétaire, **M. Jean BERNARD** Rapporteur du Budget, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **Mme Jessica GUIARD**, Conseiller Syndical suppléant de Georges GAMBAUDO, **M. Robert FRAYSSINES**, Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE** Conseiller Syndical, **M. Patrick PERNIN**, Conseiller Syndical, **Mme Sophie VAGINAY** Conseillère Syndicale, **M. Roger MASSE** Conseiller Syndical, **Mme Carole CHAUVET**, Conseiller Syndical, **Mme Marine MICHEL**, Conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI** Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale

Etaient représentés: Mme Bénédicte FEROTIN donne pouvoir a M. Marc VIOSSAT, M. Daniel GALLAND donne pouvoir a Mme Ginette MOSTACHI, M. Georges GAMBAUDO est supplée par Mme Jessica GUIARD

Etaient invités et présents: M. Phillipe CATELAIN, Président du SPPSP, Mme Ariane BEAUVILLAIN EDF, M. Denis NOGUIER, EDF, M. Christian ROMAN CD05, M. Régis BOUCHACOURT CCI05

Etaient excusés: Mme Anne RINJONNEAU CD04, M. Joël BONNAFFOUX Conseiller Syndical, Mme Pascale BOYER Conseiller Syndical,

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la bonne gestion de ses actifs, le S.M.A.D.E.S.E.P. souhaite vendre deux matériels qui ne sont plus utilisés par celui-ci dans le cadre de ses missions. Il s'agit d'un groupe d'irrigation et d'une citerne à fuel mobile acquis en 2005 dans le cadre de la lutte contre les vents de sable.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,

CONSIDERANT :

- Que le S.M.A.D.E.S.E.P. est propriétaire de deux matériels considérés comme relativement inutiles ;
- La publicité effectuée sur le site www.leboncoin.com en date du 18 janvier 2018 pour la vente de la motopompe ;
- La proposition de Monsieur Robert NEBON pour l'achat de la remorque pour un montant de 1800€ ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 28 mars 2018 :

- **APPROUVE** la décision de vendre ces deux matériels en l'état ;
- **DEMANDE** au Président de prendre les mesures nécessaires de sortie d'actif de ces équipements ;
- **AUTORISE** le Président à formaliser ces ventes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet ;
- **AUTORISE** le président à formaliser la vente de la remorque à Monsieur Robert NEBON ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL